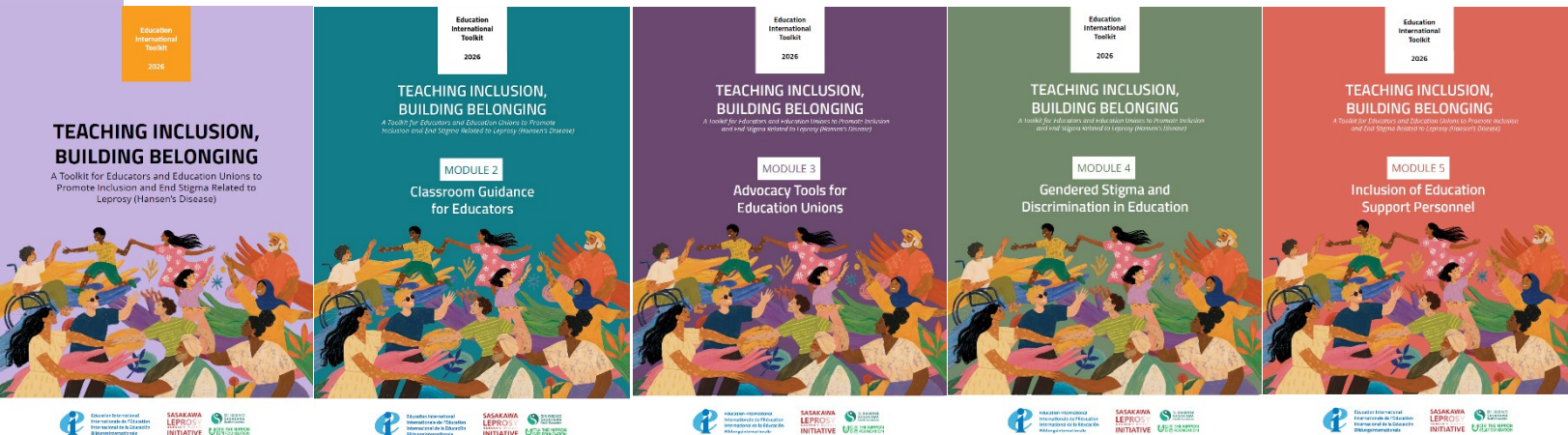




Enseigner l'inclusion, développer le sentiment d'appartenance

Un guide destiné aux éducateur·rice·s et aux syndicats de l'éducation, conçu pour promouvoir l'inclusion et mettre fin à la stigmatisation liée à la lèpre (maladie de Hansen)



L'éducation joue un rôle primordial dans la lutte contre la stigmatisation et les discriminations, dans la promotion de l'inclusion et dans la garantie que chaque élève puisse participer pleinement et équitablement. Ce guide aborde la question de la lèpre (maladie de Hansen)¹ non pas comme une problématique de santé isolée mais dans le cadre de mesures plus larges visant à renforcer l'éducation inclusive, à lutter contre les discriminations et à favoriser la dignité par l'éducation. Il reconnaît que la stigmatisation, la discrimination et l'exclusion – et non la lèpre (maladie de Hansen) elle-même – constituent souvent les plus grands obstacles à l'éducation.

Ce guide offre aux personnels enseignants et de soutien à l'éducation, aux directions d'école et aux syndicats de l'éducation des conseils pratiques et faciles à mettre en œuvre pour créer des environnements d'apprentissage inclusifs, prévenir et lutter contre la stigmatisation et la discrimination et défendre des politiques et des pratiques qui garantissent les droits, la dignité et la participation des personnes atteintes de la

lèpre (maladie de Hansen). Bien que les exemples cités dans ce guide concernent principalement les élèves atteint·e·s de lèpre (maladie de Hansen) et les élèves en situation de handicap, les stratégies d'éducation inclusive présentées s'appliquent à l'ensemble des apprenant·e·s, notamment celles et ceux qui sont exclu·e·s en raison de leur situation socioéconomique, de leur genre, de leur origine ethnique ou raciale, de leur langue, de leur état de santé ou de toute autre forme de désavantage.

À qui ce guide est-il destiné ?

- Personnel enseignant
- Personnel de soutien à l'éducation
- Directions d'école
- Syndicats de l'éducation et représentant·e·s syndicaux·al

Il peut également être utile aux formateur·rice·s d'enseignant·e·s, aux responsables de l'éducation, aux conseiller·ère·s scolaires et à toute autre personne chargée de promouvoir l'éducation inclusive.



Que comprend ce guide ?

Ce guide est composé des modules suivants :

- **Module 1 : Comprendre la lèpre (maladie de Hansen), le handicap et l'inclusion.** Il fournit des renseignements de base concernant la lèpre (maladie de Hansen) et étudie la manière dont la stigmatisation et la discrimination pèsent sur les élèves et les systèmes éducatifs. Il aide les éducateur·rice·s, les représentants syndicaux et les représentantes syndicales à élaborer une conception commune et un langage commun vis-à-vis de ces problématiques.
- **Module 2 : Conseils pédagogiques pour les éducateur·rice·s.** Il fournit des stratégies concrètes permettant de lutter contre la stigmatisation, la discrimination et le harcèlement, qui touchent particulièrement les élèves atteint·e·s de la lèpre ou en situation de handicap. Il inclut des approches telles que la Conception universelle des apprentissages (CUA), des aménagements raisonnables, la discipline positive et l'apprentissage social et émotionnel, et encourage la coopération avec les familles, les communautés et les syndicats de l'éducation dans le cadre d'une démarche impliquant l'ensemble de l'établissement scolaire.
- **Module 3 : Outils de plaidoyer pour les syndicats de l'éducation.** Il fournit des conseils pratiques aux syndicats de l'éducation afin de favoriser l'inclusion et de lutter contre la stigmatisation et les discriminations. Il propose des stratégies visant à rendre les syndicats plus inclusifs, à impliquer les membres et les partenaires, à planifier et à suivre les actions de plaidoyer et à recourir à l'engagement politique, aux partenariats et à la négociation collective pour défendre l'éducation inclusive et les droits des personnes atteintes de lèpre (maladie de Hansen) et des autres groupes marginalisés.
- **Module 4 : La stigmatisation et la discrimination vis-à-vis des femmes dans l'éducation.** Il étudie la manière dont le genre influence les expériences de stigmatisation et de discrimination dans l'éducation et au sein des syndicats de l'éducation. Dans ce module, on se demande comment les préjugés et les stéréotypes de genre peuvent faire du tort aux éducatrices et aux filles, et notamment à leur participation, à leur accès aux postes de direction, aux occasions qui s'ouvrent à elles et à leur sécurité, et comment ces vécus peuvent se recouper avec le handicap, la stigmatisation en raison de la lèpre (maladie de Hansen) et d'autres formes d'exclusion.
- **Module 5 : Favoriser l'inclusion du personnel de soutien à l'éducation.** Il étudie le rôle du personnel de soutien à l'éducation (PSE) dans la mise en place d'un environnement inclusif, sûr et bienveillant dans les écoles, en particulier la manière dont leurs interactions quotidiennes avec les élèves, les familles, le personnel enseignant, la direction scolaire et la communauté contribuent à l'inclusion. Dans ce module, on s'interroge également sur la manière dont le PSE peut faire tomber les obstacles et favoriser l'accessibilité, ainsi que sur les difficultés qu'il rencontre dans le cadre de son travail. Ce module met également en avant les droits et l'inclusion du PSE, notamment le PSE atteint de lèpre (maladie de Hansen), en situation de handicap et qui subit une discrimination en raison de son genre ou toute autre forme de stigmatisation.
- **Annexes.** Ce guide comprend par ailleurs des annexes, qui recensent des ressources complémentaires, des outils pratiques, des conseils pour adapter le kit



à des zones non endémiques, ainsi que des activités pédagogiques facultatives que les facilitateur·rice·s peuvent mettre en œuvre de façon à renforcer les apprentissages.

Comment utiliser ce guide ?

Les modules sont conçus pour se compléter mutuellement. Le **module 1** apporte les bases pour comprendre la lèpre (maladie de Hansen), le handicap, l'inclusion et la stigmatisation. Il convient de commencer par ce module. Le **module 2** se concentre sur des stratégies concrètes destinées aux éducateur·rice·s tandis que le **module 3** est consacré au plaidoyer et au rôle des syndicats de l'éducation. Bien que les **modules 2 et 3** s'adressent chacun à un public en particulier, ils présentent des stratégies et des concepts pertinents pour toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation. Les **modules 4 et 5** sont des modules complémentaires qui fournissent des conseils supplémentaires sur des sujets spécifiques.

Comment ces modules sont-ils structurés ?

Afin de faciliter l'utilisation de ce guide et de le rendre plus pratique, chaque module suit une structure claire et identique :

- **Aperçu du module et objectifs d'apprentissage** : brève présentation des thèmes abordés dans le module et liste complète des compétences et connaissances clés que les utilisateur·rice·s vont acquérir.
- **Unités du module** : chaque module est divisé en unités. Chaque unité commence par un aperçu de l'unité, ses propres objectifs d'apprentissage et un plan (les sous-thèmes) de sorte que les utilisateur·rice·s sachent exactement quel contenu est couvert par chaque unité.

- **Encadrés « À essayer ! »** : disséminés dans tout le guide, ces encadrés mettent en avant des stratégies prêtes à l'emploi, des outils concrets et des modèles à appliquer à l'école, en classe ou au sein des syndicats.
- **Mise en pratique** : situées à la fin d'un thème clé et à l'issue de chaque unité, ces activités permettent au personnel enseignant et aux syndicats de l'éducation de vérifier la bonne compréhension des nouveaux concepts appris et de les mettre en pratique directement dans leur enseignement au quotidien.
- **Résumés des unités et références des annexes** : à la fin de chaque unité se trouvent un bref récapitulatif des points clés et des renvois vers les annexes pour approfondir les apprentissages, bénéficier de guides adaptés et consulter des ressources complémentaires.
- **Références et notes finales** : liste exhaustive de références et de sources située à la toute fin du module.

Remarque concernant la contextualisation

Ce guide est conçu pour être adapté à différents pays, systèmes éducatifs et contextes d'apprentissage. Afin d'en rendre le contenu plus pertinent pour les participant·e·s, les facilitateur·rice·s sont invité·e·s à utiliser des exemples, des politiques, une terminologie et des services d'accompagnement issus de leur propre contexte. Si les concepts fondamentaux et les principes relatifs aux droits humains doivent demeurer inchangés, les activités, les études de cas et les discussions peuvent être modifiées de manière à refléter les réalités, les cultures et les ressources locales.

Par exemple, les facilitateur·rice·s peuvent :

- se référer aux lois, politiques et procédures nationales en matière



d'éducation et de protection de l'enfance,

- inclure des renseignements sur les services sociaux, de santé et d'orientation locaux dédiés aux personnes atteintes de lèpre (maladie de Hansen) et aux personnes en situation de handicap,
- adapter les exemples en classe, les études de cas et les scénarios de manière à correspondre aux pratiques pédagogiques, aux normes sociales et aux formes courantes de stigmatisation, de discrimination et d'exclusion présentes localement,
- s'appuyer sur le vécu des participant·e·s et les bonnes pratiques existantes afin d'encourager l'apprentissage entre pairs et la mise en pratique.